

VILLE DE SOTTEVILLE LES ROUEN

**ARRETE DU MAIRE  
PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE**

NOUS, Alexis RAGACHE, Maire de la Commune de SOTTEVILLE-LES-ROUEN,  
République Française  
Liberté - Égalité - Fraternité

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-18 et L2122-20,
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses articles 10 à 12 relatif aux ordonnateurs,
- la délibération n°2024- 56 en date du 23 mars 2024 portant élection du Maire,
- la délibération n°2024-58 en date du 23 mars 2024 portant élection des adjoints,

Considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;

ARRETONS :

Article 1: Délégation de fonctions et de signature est donnée à, Madame Eve COGNETTA, 3<sup>ème</sup> Adjointe, pour les actes, arrêtés, courriers, contrats, conventions, et engagement des dépenses dispensées de procédures de marchés publics, relevant des fonctions suivantes: Développement durable.

Ces fonctions recouvrent: Actions de sensibilisation et d'information en faveur de l'environnement, Engagements de la COP 21 locale, démarche territoire engagé pour la transition écologique « Sotteville engagé » et plan Climat Air Energie territorial, environnement, biodiversité, nature en ville (jardins partagés, végétalisation...), éclairage public, bien-être animal, politique de l'arbre, lutte contre les perturbateurs endocriniens (dont politique zéro phyto), gestion des espaces verts, éducation et évènementiel liés à l'environnement et au développement durable, mobilités et déplacements : stationnement et circulation, usages partagés de la voiture, Plan de Déplacement des Employés, mobilités douces (marche, vélos,...), suivi du plan vélo dans la ville. Relations avec les associations œuvrant dans le domaine du développement durable.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

07-21-27-6829-20040125-2024-209-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024  
Publication : 27/03/2024

Article 2 : M. le Directeur Général des Services est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.



**Sotteville-lès-Rouen,  
Le 25 mars 2024**

**Maire,  
Conseiller Départemental,**

**Alexis RAGACHE**